

# Anderlecht, division 1 de l'urgence sociale

Anderlecht et son CPAS connaissent une situation sociale extrêmement difficile. « *On nous traite comme des chiens* », « *Ce CPAS cumule tous les défauts de cette institution* »... On entend souvent des mots très durs de la part des usagers à propos de l'accueil qui leur est prodigué, des locaux mis à disposition du personnel, etc. Le fait qu'un Comité de défense des usagers se soit mis en place dans cette commune n'est qu'un symptôme parmi d'autres de ces difficultés. Les autorités du CPAS se plaignent également du manque de moyens à leur disposition. Ceux-ci ne correspondent pas aux problèmes sociaux rencontrés. Dalida Rigo, membre du Comité des usagers et Yves De Muijder, Président du CPAS, nous font part de leur point de vue. Propos recueillis par Gérald Hanotiaux.

## Dalida Rigo : « Qu'est-ce qu'il reste pour manger » ?

Dalida Rigo est la co-initiatrice du Comité d'Information et de Défense des Minimexés (CIDM), basé à Anderlecht. Ce comité très actif est implanté dans l'un des quartiers les plus défavorisés de Bruxelles, le quartier de La Roue. Bien que n'étant plus usagère du CPAS, elle continue le travail d'aide aux plus pauvres au sein du comité, depuis devenu ASBL. Elle évoque ici le travail de l'association et la réalité sociale de son environnement.

**CSCE : Pourriez-vous raconter les circonstances de la naissance du CIDM, et son évolution ?**

**Dalida Rigo :** Cette association a débuté son travail à la fin 1994, début 1995. Le CPAS était à l'époque en cessation de paiement et comme j'émergeais à l'époque au CPAS, je me rendais compte à quel point ça allait être difficile de ne pas percevoir son minimex. Aucune personne aidée par le CPAS n'allait toucher son argent parce que la commune n'avait pas effectué l'ajout budgétaire pour le CPAS. La commune verse un budget pour l'année, mais il arrive souvent que celui-ci soit dépassé avant la fin de l'exercice. Vu

*qu'un CPAS ne peut être en faillite, la commune est légalement obligée de compléter ce budget. Mais cela n'avait pas été fait.*

**« Aucune personne n'allait toucher son argent parce que la commune n'avait pas effectué l'ajout budgétaire pour le CPAS. »**

*Avec quelques amis, on a décidé de créer un comité pour informer les gens, mais également pour les défendre par après. Le comité a donc démarré avec cette histoire, et à partir du ras-le-bol qu'on prenne les gens les plus précaires en otage de cette manière-là. Pendant que nous vivions ce stress extrême, le bourgmestre de l'époque, Christian d'Hooghe, était en vacances à la mer, ce qui était pour nous totalement ahurissant. Il nous prouvait qu'il se moquait totalement de la pauvreté. Si t'étais pas payé, tant pis, ça attendrait le retour des vacances !*

**A ce moment-là, combien étiez-vous dans le comité et quel était l'écho de votre mobilisation auprès du public concerné ?**

*Quand nous avons commencé, nous étions cinq minimexés. L'écho a été percutant parce que chaque*

*fois qu'on allait au CPAS pour notre propre dossier, on parlait avec tout le monde, on faisait passer le message de la structuration du comité. On s'est mis à étudier la loi organique des CPAS de 1976 et il y avait des points pour lesquels on pouvait déjà répondre aux gens. En fonction de la situation, on leur disait ce qu'ils pouvaient obtenir comme aide, etc. De fil en aiguille des gens sont venus nous rejoindre. La première année on a eu 50 membres, l'information passait particulièrement parce que c'étaient des gens constamment aidés par le CPAS, maintenant nous sommes plus de 300 membres.*

*Pour nous c'était un peu un coup de gueule, un ras-le-bol et un coup de colère face au fait qu'on puisse laisser des gens crever littéralement de faim, avec des enfants... Mais on ne s'attendait pas à cette évolution, ça a pris une tournure tellement grande qu'on a dû se structurer en ASBL. Le nombre de familles aidées par le comité est actuellement de 800.*

**Outre l'information, une grosse activité de l'association consiste en la distribution de colis alimentaires. Dans quelles circonstances avez-vous commencé cette activité ?**

La distribution des colis alimentaires est arrivée de manière plutôt simple. Vous savez, la situation à Anderlecht, et plus particulièrement dans ce quartier, est extrêmement grave et préoccupante. A force de voir les gens s'endetter et ne plus pouvoir se nourrir, nous avons voulu prendre une initiative. Les gens venaient nous demander si on ne pouvait pas les aider pour un pain, un peu de café ou de lait... Je suis alors allée voir la Banque Alimentaire qui m'a dit ne travailler qu'avec des ASBL reconnues, c'est donc de cette manière qu'on a créé l'ASBL pour pouvoir démarrer cette activité, en mars 1999.

**Vous l'avez évoqué, le comité est implanté dans un quartier connaissant de très gros problèmes sociaux, le quartier de La Roue. Pouvez-vous décrire un peu ce contexte dans lequel vous agissez ?**

C'est le quartier oublié d'Anderlecht. Il faut savoir qu'à La Roue, 46% des gens sont branchés sur le système des 6 ampères, en raison de leur impossibilité de payer leurs factures. On commence à constater des coupures d'eau. C'est un quartier totalement oublié. Beaucoup d'habitants ont également peu d'instruction, le comité est là pour informer mais aussi afin de les diriger vers les instances adéquates pour les services dont ils ont besoin. Car il n'y a pas que le CPAS dont ils ont besoin, il y a les services du centre de santé, l'aide au surendettement... On les aide à défendre leurs droits. Quand on a des refus du CPAS, on dirige également les gens vers le Tribunal du travail pour effectuer des recours, on les accompagne dans leurs démarches.

**« Une famille dépendant du CPAS reçoit 832 euros, avec le bond récent de l'immobilier, c'est souvent 70% du salaire qui passe dans le loyer. En ajoutant le gaz et l'électricité, qu'est-ce qu'il reste pour manger ? La banque alimentaire. »**

**La nourriture devrait être la pre-**

**mière destination des revenus, or on constate que c'est la dernière, avec ce qu'il reste quand tout a été payé. La démarche des colis alimentaires ne manque pas de symbolique négative.**

Oui, les gens qui distribuent les colis le font parce qu'ils savent que les gens en ont besoin, c'est la première motivation. C'est à la longue qu'on s'aperçoit de la lourdeur de cette activité. Certains pensent que ça représente des pratiques d'un autre lieu ou d'un autre temps mais ça a toujours existé. Des organismes comme les équipes populaires, Saint-Vincent de Paul ont fait ça avant nous. Mais c'est vrai qu'il s'agit bien entendu d'une activité qui ne devrait pas exister, et surtout qui devrait être mise en place par les pouvoirs publics, ce qui n'est pas le cas.

Une famille dépendant du CPAS reçoit 832 euros, avec le bond récent de l'immobilier, c'est souvent 70% du salaire qui passe dans le loyer. En ajoutant le gaz et l'électricité, qu'est-ce qu'il reste pour manger ? La banque alimentaire. Donc cette activité est nécessaire et le restera jusqu'à ce que l'Etat augmente solidement les minima sociaux.

**« Une demande d'aide pour une paire de lunettes pour un enfant, ce qui est bien entendu nécessaire, va attendre deux ou trois mois, or l'enfant en a besoin pour l'école le plus rapidement possible. »**

**Justement, à propos de l'aide sociale en Belgique, quelles sont les critiques générales que formule le comité ? En termes de travail des CPAS, du niveau du Revenu d'Intégration Sociale (RIS), des autres formes d'aide sociale... ?**

Le RIS est beaucoup trop bas, ceux qui n'ont pas de logement social ne peuvent plus s'en sortir. Au niveau du service social, il y a eu d'énormes problèmes de retard dans les demandes d'octroi au CPAS d'Anderlecht. Le délai légal avant d'avoir une réponse à la demande est fixé à 30 jours et ça a été trois, quatre, six ou parfois même huit mois d'attente.

Aujourd'hui ça a été ramené à 45 jours en moyenne.

Par contre le délai pour l'octroi de l'aide sociale est resté un énorme problème. Par exemple, une demande d'aide pour une paire de lunettes pour un enfant, ce qui est bien entendu nécessaire, va attendre deux ou trois mois, or l'enfant en a besoin pour l'école le plus rapidement possible.

Le CPAS a décidé de traiter rapidement les demandes de RIS parce que bien sûr ça leur coûte un maximum d'argent en cas de recours devant le tribunal, car dans ce cas la personne est payée rétroactivement et reçoit des allocations majorées de 7%. Quand il y a six ou sept mois de retard, ça fait déjà une petite somme. En général les personnes gagnent car le RIS est l'unique droit quand on n'a aucune ressource.

**Au niveau des RIS, est-ce qu'il y a des refus à Anderlecht ?**

Oui. Et c'est toujours pour la même raison, ce sont des personnes illégales qui viennent demander le RIS et n'y ont pas droit. Cela dépend de décisions fédérales contre lesquelles le CPAS ne peut agir. Des refus il y en a, c'est certain que tout le monde va essayer d'avoir le minimum pour survivre.

Outre le refus, il y a un problème d'information. Le minimex de rue, il est ici à peine connu. Il y en a, mais très peu par rapport au nombre de gens qui sont à la rue. Les adresses de références ont augmenté, c'est une amélioration. Elle a eu lieu parce qu'on a fait passer le message à tout le monde que le droit de se domicilier existait au CPAS pour pouvoir bénéficier de ce minimex de rue. Mais globalement on se retrouve comme à l'époque de 1994-1995, on va vers un déficit.